Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-282900455-20261119-DEL437-DE

CENTRE DE GESTION FINISTÈRE

DELIBERATION 2026-100

OBJET : Budget annexe régional – autorisation d'extension des compétences du budget – approbation de la convention – autorisation à signer

CA du 19/11/2026

Le Conseil d'administration, convoqué le 12 novembre 2026 s'est réuni le 19 novembre 2026 à 10h00, à Morlaix, sous la présidence de M. Olivier BELLEC, Président.

Présents :
Mme Eliane AUFFRET, M. Olivier BELLEC, Mme Nathalie BERNARD, M. Alexandre BILLON, Mme Anne BOURBIGOT, M. Tugdual BRABAN, M. Dominique CAP, Mme Amélie CARO, Mme Catherine ESVANT, M. Yves FORMENTIN-MORY, M. Yves-Marie GILET, Mme Nathalie GODET, Mme Marie-Claire HENAFF, M. Bruno JAOUEN, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Alain LE GRAND, M. Jean-March PUCHOIS, Mme Christine RAOUL, M. Bernard SALIOU, Mme Emmanuelle TOURNIER, Mme Elina VANDENBROUCKE

Pouvoirs : M. Michel CORRE donne procuration à Mme Nathalie GODET, Mme Alexandra GUILLORE donne procuration à M. Dominique CAP, M. Loïc LE FUR donne procuration à Mme Anne BOURBIGOT, M. David LE GOFF donne procuration à M. Olivier BELLEC, Mme Lédie LE HIR donne procuration à M. Alain LE GRAND, Mme Hélène MARC donne procuration à Mme Amélie CARO

Excusés : Mme Solène BOULENGUER, M. Benjamin MAUCCI, M. Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire HENAFF

Le quorum est atteint avec 21 membres élus présents et 6 pouvoirs.

Le Président informe l'assemblée :

Par délibération n°2012-042 du 28 novembre 2012, les élus du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Finistère ont autorisé le Président en exercice à signer la convention régionale portant sur la création d'un budget annexe régional (BAR) au budget du CdG35, Centre de Gestion coordonnateur.
Ce budget avait été rendu nécessaire par le constat d'un nombre de flux financiers importants, de modes de financement des concours variables et par l'organisation à un niveau au moins régional de l'intégralité des concours.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-282900455-20261119-DEL437-DE

Ce BAR fait l'objet, chaque année, d'un suivi précis et documenté, opéré par le Centre de Gestion coordonnateur, et donne à voir les possibilités de simplification des flux entre centres de gestion.

Par ailleurs, depuis fin 2021, les centres de gestion bretons ont signé, conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique, un schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation engageant chacun des établissements dans une démarche volontariste forte en termes d'exercice en commun des missions.

Ainsi, le schéma organise la coopération régionale autour de 5 axes :

- **Renforcer l'attractivité de la FPT** : c'est sous cet axe qu'est notamment née DEN.bzh, la plateforme de l'emploi public territorial en Bretagne. Sous la bannière DEN.bzh, les quatre centres de gestion financent en commun la maintenance de leur site mais également la rémunération de la chargée de mission en charge de l'animation de la marque employeur.

- **Repenser la santé au travail pour le service public** : en 2024, le premier congrès régional santé au travail fût organisé à Vannes. Cette manifestation a fait l'objet d'une convention de partenariat entre les quatre centres de gestion bretons et d'une prise en charge à parts égales des frais occasionnés par son organisation.

- **Porter une dynamique d'expérimentation** : copiloté par le CdG35 et le CdG29, le Forum de l'emploi public breton, anciennement CREF, est organisé tous les 4 ans à Brest ou à Rennes. L'ensemble des dépenses engagées par l'organisateur fait l'objet d'un conventionnement permettant aux quatre établissements de porter, à parts égales, la charge financière de l'organisation d'un tel évènement.

- **Innovation technologique au service des collectivités** : l'observatoire régional est placé sous la responsabilité du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Chacun des centres de gestion bretons se voit facturer un quart des dépenses liées à la rémunération des 2 demi-ETP dédiés à cette démarche.

- **Pour une convergence des pratiques** : de nombreux échanges de pratiques et d'expérience sont portés par les services, les directions et les élus des centres de gestion bretons. Les travaux ont notamment pour objet de flécher le niveau de mutualisation attendu.

Cette coopération vivace et dynamique a vocation à se développer et à explorer l'ensemble des champs possibles de la coopération : du simple échange de pratiques au portage commun de frais de gestion de personnel.
Les Président.e.s des quatre centres de gestion bretons, réunis en conférence le 31 août à Pontivy, ont par ailleurs affirmé leur volonté de renforcer les liens entre leurs établissements.

Ainsi, dans un souci de simplification administrative, de lisibilité accrue des actions exercées en commun et de pilotage financier par grandes thématiques, les Présidents ont souhaité travailler sur l'hypothèse de l'extension des compétences du budget annexe régional afin qu'il couvre l'ensemble des flux financiers concernés par la coopération régionale bretonne.

Cette extension du périmètre du BAR permettrait également d'étudier l'hypothèse d'un toilettage des mécanismes de contribution et se révèlerait un outil agile pour les actions ponctuelles et/ou expérimentales qui seraient impulsées par la gouvernance bretonne.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-282900455-20261119-DEL437-DE

Le SGC du CdG35 n'a émis aucune réserve à l'extension du périmètre du budget annexe régional dont le fonctionnement futur est projeté ci-après.

Les Présidents se sont accordés pour dire que l'extension du périmètre du budget annexe pourrait être réalisée, à titre expérimental, sur l'année 2026. Ainsi, chacun des centres de gestion présenterait son budget avec une ligne de reversement au budget annexe régional ainsi qu'une ligne de recettes liées aux remboursements des dotations FMPE et concours.

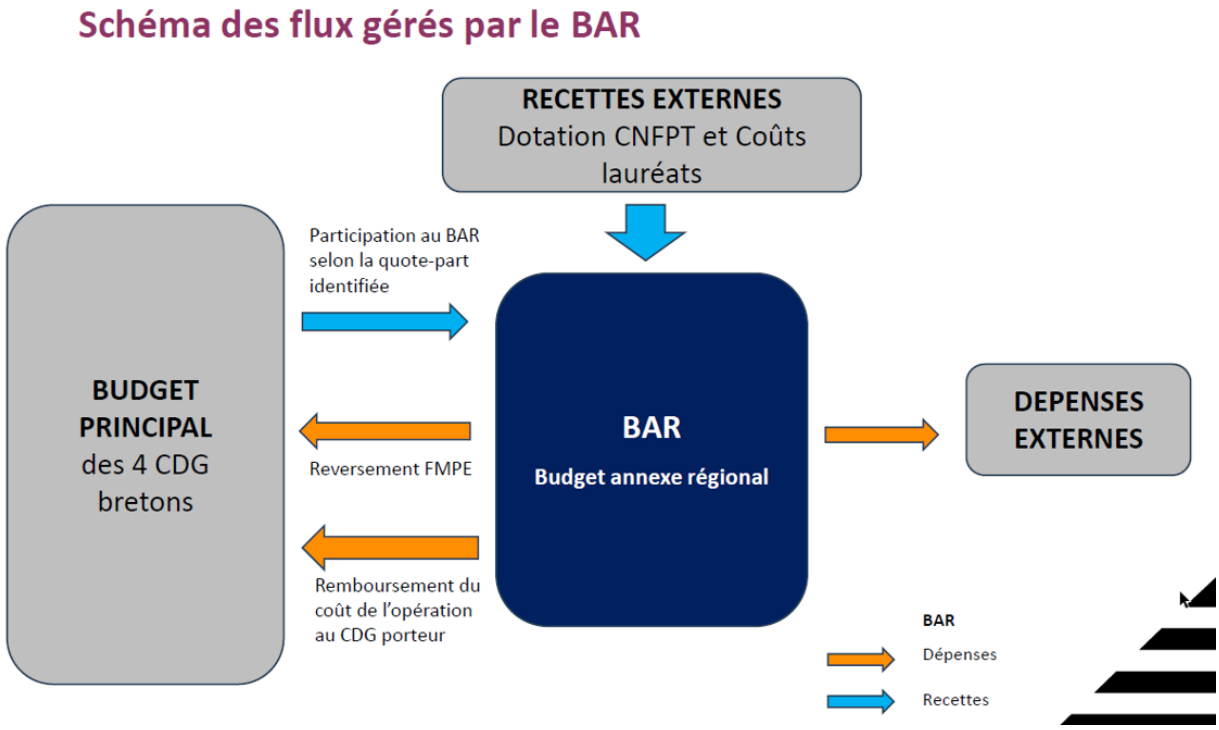

Le bureau a rendu un avis favorable le 5 novembre 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'extension du périmètre du BAR à compter du 01/01/2027 afin d'y intégrer l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exercice en commun de leurs compétences par les centres de gestion bretons.**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.**
- **DIT que les crédits seront inscrits aux budgetx 2027 et suivants du Centre de Gestion du Finistère.**

Secrétaire de séance — Le Président,

Mme Marie-Claire HENAFF — M. Olivier BELLEC

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-282900455-20261119-DEL437-DE